

Des brochures d'informations relatives à d'autres sujets sont également à votre disposition...

- Le bracelet d'identification
- La confidentialité
- La personne de confiance
- L'attente aux urgences
- Le questionnaire de sortie

Ces brochures sont également disponibles en vidéo sur notre chaîne YouTube :

 Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres

CODE :	DI-AA0061	DATE APPLICATION :	27.12.2021
VERSION :	1	À RÉÉVALUER LE :	27.12.2026
Rédaction par :	Vérification de la forme :	Validation par les experts métier :	Approbation par :
Alison GUIONET, Chargée de communication	Service Qualité	Groupe réunion droits des patients (07/10/2021)	Cécile LEMAITRE, Coordinatrice générale des soins Marie-France BARREAU, Directrice Qualité



Site de Faye l'Abbesse
4 rue du Docteur Michel Binet
79350 FAYE L'ABBESSE

Site de Parthenay
13 rue de Brossard
CS 60199
79205 PARTHENAY CEDEX

Site de Thouars
2 rue du Docteur André Colas
79100 THOUARS

Pour joindre l'hôpital...

 **05.49.68.49.68**

 **communication@chnds.fr**

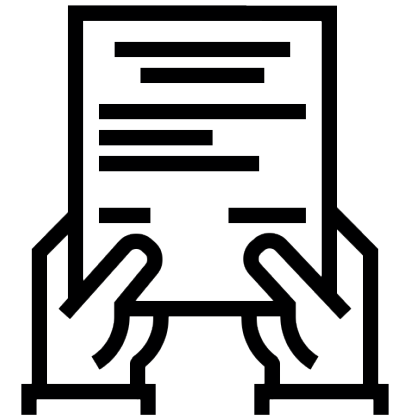
Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres



www.chnds.fr



Les Directives Anticipées



Si un jour, vous ne pouvez plus vous exprimer, ce document permettra au médecin de **connaître vos souhaits pour votre fin de vie.**

Comment ça marche ?

1

Les directives anticipées peuvent être écrites quand vous voulez, que vous soyez malades ou non.



2

Vous pouvez télécharger le modèle sur www.parlons-fin-de-vie.fr



ou dater et signer un simple papier

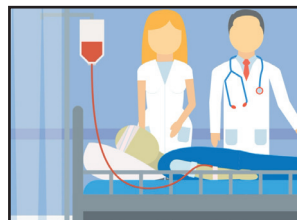
Pour la rédaction de vos directives anticipées, vous pouvez demander conseil auprès de votre médecin traitant.



et faire connaître le lieu de dépôt à vos proches

3

Mentionnez les actes médicaux pour lesquels vous êtes pour ou contre



4

Donnez toutes les informations utiles à savoir

- Vos attentes et vos craintes
- Votre situation personnelle
- Vos souhaits de nature non médicale

Avec qui parler de vos directives anticipées ?



Les professionnels de santé



Votre personne de confiance, proches ou famille



Une association de patients ou d'accompagnement

Où les conserver ?

Dans votre dossier médical partagé en les confiant à l'Assurance Maladie



Dans votre dossier médical en les confiant à votre médecin



Chez votre personne de confiance, votre famille, un proche



INFORMATION IMPORTANTE

Vous pouvez modifier vos directives anticipées tout au long de votre vie